

TABLEAU DE BORD

sept 2019

Statistiques et indicateurs du handicap
et de l'insertion professionnelle
en Bourgogne-Franche-Comté



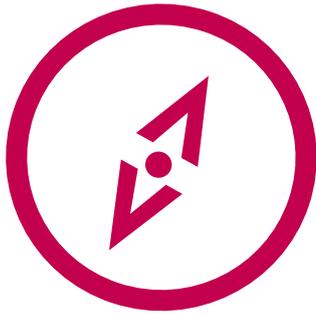
81

50,3

54,7

48,1

56,2



Les reconnaissances et orientations 4



L'accès à l'emploi

Les jeunes	5
Les demandeurs d'emploi	6
Les actions mobilisées	8
L'insertion professionnelle	11



La mobilisation du monde économique

Le secteur privé	13
Le secteur public	14
Le secteur adapté et protégé	15
L'accompagnement des employeurs	16



Le maintien dans l'emploi

La sinistralité	17
Les prises en charge	18
Les résultats de l'accompagnement	19



En Bourgogne-Franche-Comté...

Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap en léger recul

Le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés en Bourgogne-Franche-Comté est estimé à près de 21 890 personnes au deuxième trimestre 2019, soit 10% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région. Au cours du premier semestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap a connu une baisse de 1,04%. Ce recul est légèrement plus lent que celui observé pour l'ensemble des demandeurs d'emploi qui s'élève à 2,05% sur cette même période.

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap se caractérisent par une part de seniors plus importante que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ainsi, 52% sont âgés de 50 ans et plus quand ils ne sont que 27% dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. De plus, le niveau de formation des personnes en situation de handicap est plus faible que ceux de l'ensemble des demandeurs d'emploi (71% ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP contre 54% de l'ensemble des demandeurs d'emploi). Les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont également une ancienneté moyenne au chômage plus importante. Ainsi, plus d'un tiers n'ont pas travaillé depuis deux ans ou plus, contre 27% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Une inclusion des travailleurs en situation de handicap dans les établissements de la région de plus en plus importante

La Bourgogne-Franche-Comté compte, en 2015, plus de 3 500 établissements du secteur privé assujettis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Au regard du nombre d'établissements employeurs présents sur le territoire, cette obligation ne concerne que 2,6% des établissements. Les établissements assujettis à l'obligation d'emploi comptent 14 926 salariés en situation de handicap, soit un taux d'emploi direct de 4,3% (le taux d'emploi direct national s'élève à 3,4%).

De plus, la Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 500 établissements du secteur public assujettis à l'obligation d'emploi en 2017, employant plus de 6 800 personnes en situation de handicap. Le nombre d'agents en situation de handicap dans les établissements de la région a progressé de plus de 5% en un an.

Tout comme l'ensemble des agents de la fonction publique, la part de femmes au sein des agents en situation de handicap est particulièrement marquée (67%). En revanche, ils se démarquent par une moyenne d'âge plus élevée que celle de l'ensemble des agents (30% des agents en situation de handicap sont âgés de plus de 55 ans). Ce constat est particulièrement marqué au sein de la fonction publique territoriale qui recense plus d'un agent en situation de handicap sur 3 âgés de plus de 55 ans.

Une baisse importante des situations à risque de désinsertion professionnelle

Au premier semestre 2019, 20 700 arrêts maladie de 60 jours ou plus ont été enregistrés. La région comptabilise également, sur cette même période, plus de 20 700 accidents du travail, près de 2 000 maladies professionnelles et plus de 3 600 accidents de trajets, soit près de 26 400 déclarations d'AT/MP.

Les Cap emploi de la région ont contribué au maintien en emploi de près de 370 personnes au premier semestre 2019. Dans 90% des situations, la personne a été maintenue au même poste.

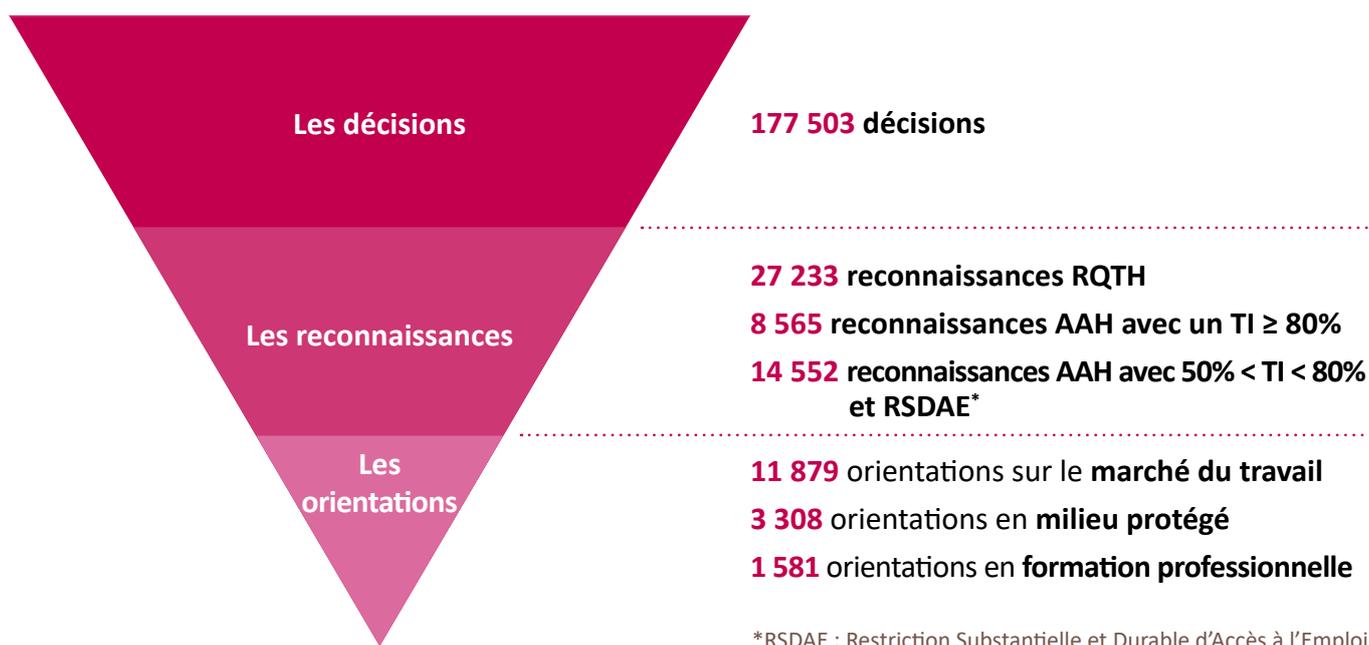
Néanmoins, au premier semestre 2019, plus de 1660 personnes se sont inscrites sur les listes de Pôle emploi à l'issue d'un licenciement pour inaptitude. Parmi elles, 24% sont assujetties à l'obligation d'emploi.



Les reconnaissances et orientations

Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées.

L'activité des MDPH de Bourgogne-Franche-Comté en 2016



*RSDAE : Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi

L'activité des MDPH de Bourgogne-Franche-Comté en 2016

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Les demandes enregistrées	ND	ND	31 771	15 873	17 811	8 313	38 969	25 559	10 333
Les décisions prononcées	177 503	27 435	34 416	14 474	17 466	10 649	39 391	24 214	9 458
Les accords de RQTH	27 233	4 573	5 381	1 907	1 936	2 595	6 581	3 205	1 055
Les accords d'AAH avec un TI ≥ 80%	8 565	1 429	1 523	474	753	597	2 334	1 180	275
Les accords d'AAH avec 50% < TI < 80% et RSDAE	14 552	1 197	3 257	1 645	2 062	1 856	2 462	1 689	384
Les orientations vers le marché du travail	11 879	3 664	4 018	270	454	2 298	477	147	551
Les orientations vers le milieu protégé	3 308	519	604	274	222	262	828	356	243
Les orientations en formation professionnelle spécifique (CRP/UEROS)	1 581	52	73	43	47	277	332	702	55

TI : Taux d'incapacité ND : Non disponible

Source : les MDPH de la région Bourgogne-Franche-Comté – Données d'activité 2016



L'accès à l'emploi

Les jeunes

La scolarisation des élèves en situation de handicap

Scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année scolaire 2015-2016

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 1er degré	25 ‰	20 ‰	19 ‰	30 ‰	32 ‰	27 ‰	34 ‰	22 ‰	25 ‰
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 2nd degré	20 ‰	17 ‰	14 ‰	23 ‰	25 ‰	22 ‰	28 ‰	15 ‰	18 ‰

Source : Insee/Drees (DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32)

Notes : Premier et second degré : les établissements de premier degré désignent les écoles maternelles et élémentaires. Les établissements de second degré désignent les collèges et les lycées.

Caractéristiques des élèves scolarisés en milieu ordinaire dans le premier ou second degré pour l'année scolaire 2015/2016



- ▶ 10 ‰ ont des troubles intellectuels ou cognitifs
- ▶ 4,6 ‰ ont des troubles du psychisme
- ▶ 2,5 ‰ ont des troubles du langage ou de la parole
- ▶ 1,8 ‰ ont des troubles moteurs
- ▶ 1,1 ‰ ont des troubles auditifs et visuels

Note : Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire, selon le handicap (pour 1 000 élèves en établissement scolaire ordinaire)

Le milieu médico-éducatif et spécialisé

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre total d'établissements	114	15	25	10	12	12	19	14	7
Nombre total de places en établissements	4 627	705	970	449	393	425	721	635	329
dont places en IME	77%	76%	76%	76%	83%	77%	77%	81%	64%
dont Établissements enfants ou adolescents polyhandicapés	7%	7%	8%	7%	8%	12%	7%	6%	8%
dont places en ITEP	12%	9%	12%	15%	9%	11%	16%	11%	6%
dont places en IEM	2%	4%	-	2%	-	-	-	-	23%
dont places en Instituts pour déficients sensoriels	2%	4%	4%	-	-	-	-	2%	-
Nombre total de SESSAD	91	13	17	10	11	9	15	11	5
Nombre total de places en SESSAD	3 033	702	785	279	198	237	459	229	144

Source : Dress, ARS, Statiss – données au 01/01/2018.



L'accès à l'emploi

Les demandeurs d'emploi

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi qui possèdent une RQTH (environ 78 % des demandeurs d'emploi TH niveau national) est difficile à interpréter à partir des seules statistiques mensuelles du marché du travail : la remontée des informations sur ces reconnaissances est parfois irrégulière d'un mois à l'autre, ou d'un département à l'autre. Aussi, les données présentées ici doivent être considérées avec précaution, et les mesures d'évolution au niveau départemental sont à éviter.

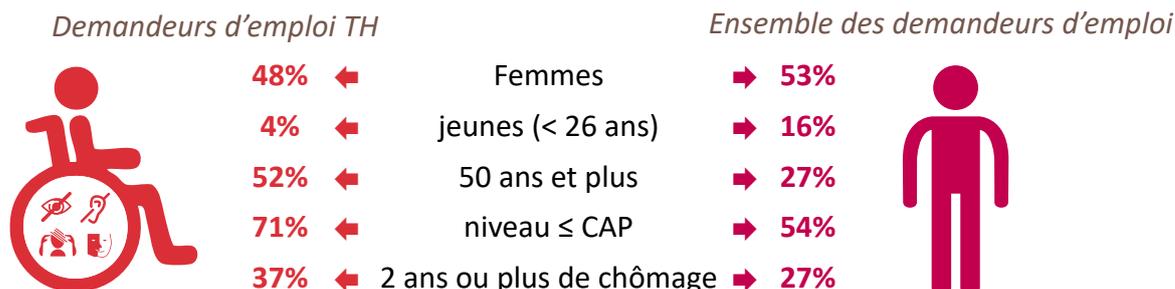
Les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Demandeurs d'emploi en catégorie ABC	211 639	40 137	42 133	17 152	13 396	17 582	43 542	25 622	12 074
<i>Evolution N-1</i>	- 2,05%	<i>L'évolution départementale n'est pas disponible</i>							
dont catégorie A	117 942	21 874	24 831	9 107	7 538	10 118	22 734	14 320	7 420
Demandeur d'emploi TH catégorie ABC	21 893	4 074	3 495	1 726	1 714	2 257	5 008	2 708	912
<i>Evolution N-1</i>	- 1,04%	<i>L'évolution départementale n'est pas disponible</i>							
dont catégorie A	75%	74%	80%	73%	75%	78%	72%	75%	81%
dont femmes	48%	49%	46%	49%	46%	49%	49%	49%	48%
dont jeunes (< 26 ans)	4%	4%	4%	4%	5%	4%	4%	3%	3%
dont 50 ans et plus	52%	51%	50%	51%	51%	55%	53%	50%	57%
dont niveau ≤ CAP	71%	67%	68%	68%	73%	76%	72%	73%	72%
dont inscription à Pôle Emploi depuis 1 à moins de 2 ans	21%	22%	22%	21%	21%	21%	20%	21%	22%
dont inscription à Pôle Emploi depuis 2 ans ou plus	37%	38%	36%	30%	38%	35%	39%	36%	39%

Source : STMT Pôle Emploi - Dares, traitement Direccte – SESE

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C (stock), données brutes, 2^{ème} trimestre 2019 (moyennes)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi en situation de handicap en Bourgogne-Franche-Comté au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi



Source : STMT Pôle Emploi - Dares, traitement Direccte – SESE

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C (stock), données brutes, 2^{ème} trimestre 2019 (moyennes)

Les motifs d'inscriptions sur les listes de Pôle emploi

	Demandeurs d'emploi TH	Ensemble des demandeurs d'emploi	Part des TH
Ensemble des inscrits	1 242	17 816	7%
dont fin de contrat	9%	16%	4%
dont licenciements	11%	9%	9%
dont rupture conventionnelle de CDI	3%	6%	3%
dont sortie de stage	20%	9%	15%
dont fin de maladie, maternité	8%	5%	12%

Source : STMT Pôle Emploi - Dares, traitement Direccte – SESE

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C au cours du trimestre considéré (flux), données brutes, 2^{ème} trimestre 2019 (moyennes)

Les jeunes accompagnés par le réseau des Missions locales en Bourgogne-Franche-Comté

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Jeunes accompagnés	27 219	4 943	3 928	1 566	3 208	2 988	5 472	3 841	1 273
dont jeunes ayant une RQTH	1 021	209	120	89	136	96	201	112	58
Part des jeunes ayant une RQTH	3,75%	4,23%	3,05%	5,68%	4,24%	3,21%	3,67%	2,92%	4,56%

Source : i-milo, traitement ARML BFC – données provisoires – 1^{er} semestre 2019

Caractéristiques des jeunes ayant une RQTH accompagnés par le réseau des Missions locales



- ▶ 59% sont des hommes
- ▶ 45% sont âgés de 18 à 21 ans
- ▶ 50% sont âgés de 22 ans ou plus
- ▶ 45% ont peu ou pas de qualification (niveaux VI et Vbis)
- ▶ 14% ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat
- ▶ 12% résident dans un quartier prioritaire politique de la ville (QPV)
- ▶ 29% résident dans une zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les demandeurs d'emploi accompagnés par Cap emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre de dossiers actifs (stock)	8 200	1 690	922	645	966	981	1 799	1 034	163
Nombre de personnes accueillies durant l'année	2 200	357	267	247	231	254	480	312	52
Nombre de personnes prises en charge pour accompagnement	1 939	329	259	203	189	249	397	264	49
dont femmes	51%	50%	48%	54%	51%	52%	50%	55%	53%
dont 25 ans ou moins	7%	5%	5%	8%	21%	6%	7%	5%	ND
dont 50 ans et plus	35%	37%	40%	37%	24%	30%	36%	35%	48%
dont niveau VI et Vb	12%	15%	5%	13%	9%	8%	18%	10%	14%
dont handicap moteur	10%	13%	7%	9%	19%	8%	6%	13%	ND
dont maladie invalidante	54%	60%	50%	63%	41%	53%	56%	45%	63%
dont handicap psychique	24%	23%	28%	20%	30%	18%	21%	29%	21%
dont sans activité professionnelle depuis moins de 3 mois	8%	6%	6%	6%	9%	8%	11%	8%	ND
dont sans activité professionnelle depuis 2 ans ou plus	11%	14%	7%	23%	11%	6%	12%	8%	ND

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

ND : Non diffusable



L'accès à l'emploi

Les actions mobilisées

La mobilisation des formations par les demandeurs d'emploi

Les formations courtes Agefiph

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Prestation 1: Lever les freins à l'emploi	154	29	22	16	19	0	46	16	6
Prestation 2: Elaborer son projet professionnel	294	38	47	33	20	55	37	52	12
Prestation 3: Activer son projet professionnel	80	19	0	0	10	12	0	39	0

Source : Agefiph – entrées en prestations du 01/01/2019 au 30/06/2019



Caractéristiques des stagiaires en situation de handicap*

- ▶ 795 bénéficiaires des prestations,
- ▶ 63% présentent un handicap moteur, 17% une maladie invalidante, 8% un handicap psychique,
- ▶ 67% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi depuis 12 mois ou plus,
- ▶ 65% des bénéficiaires sont âgés de plus de 45 ans,
- ▶ 79% des bénéficiaires présentent un niveau V ou moins,
- ▶ 52% sont des femmes.

* caractéristiques et devenir des stagiaires entrés en formation en 2018



Devenir à l'issue de la formation

6 mois à l'issue des entrées en formation :

- ▶ 40% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi,
- ▶ 26% des bénéficiaires sont en formation,
- ▶ 16% des bénéficiaires sont en emploi,
- ▶ 8% des bénéficiaires ne pas disponibles pour des raisons de santé.

Dispositif Amont de la Qualification (DAQ) du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Ensemble des entrées dans le dispositif	2 493	438	331	236	116	255	510	359	248
dont stagiaires TH	494	54	60	53	35	78	117	41	56
Part des stagiaires TH	20%	12%	18%	22%	30%	31%	23%	11%	23%

Source : Conseil régional - Dispositifs DAQ entrées du 01/01/2019 au 30/06/2019



Caractéristiques des stagiaires en situation de handicap

- ▶ 62% sont des femmes,
- ▶ 11% sont âgés de moins de 26 ans,
- ▶ 45% sont âgés de plus de 45 ans,
- ▶ 74% ont un niveau de formation ≤ au CAP.



Devenir à l'issue de la formation

- ▶ À l'issue de cette formation, 31% des stagiaires en situation de handicap sont entrés en formation ou vont entrer en formation.

Les formations qualifiantes du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Ensemble des entrées dans le dispositif	2 608	501	593	198	216	298	432	187	183
<i>dont stagiaires TH</i>	374	54	92	37	20	61	79	11	20
<i>Part des stagiaires TH</i>	14%	11%	16%	19%	9%	20%	18%	6%	11%

Source : Conseil régional - Programmes qualifiants entrées en formations à fin juin 2019



Caractéristiques des stagiaires en situation de handicap

- ▶ 48% sont des femmes,
- ▶ 11% sont âgés de moins de 26 ans,
- ▶ 40% sont âgés de plus de 45 ans,
- ▶ 66% ont un niveau de formation ≤ au CAP.



Devenir à l'issue de la formation

- ▶ 32% sont en emploi (CDD, CDI ou création d'entreprise),
- ▶ 4% sont en formation ou promesse d'entrée en formation,
- ▶ 60% sont sans emploi.

Formations financées par Pôle Emploi en Bourgogne-Franche-Comté

	Ensemble des stagiaires	Stagiaires TH	Part des stagiaires TH
Ensemble des entrées	6 128	478	8%
dont action de formation conventionnée (AFC)	542	48	9%
dont aide individuelle à la formation (AIF)	3 993	347	9%
dont action de formation préalable au recrutement (AFPR)	941	56	6%
dont préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)	266	12	5%
dont préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)	386	15	4%

Source : Pôle emploi - entrées en formation au 1^{er} semestre 2019

Les formations spécifiques dans les dispositifs de réadaptation professionnelle (CRP / CPO)

	Pré-orientation	Formation	Total
Entrées dans le dispositif	134	217	351

Source : L'Adapt – Fagerh – année 2018

Caractéristiques des stagiaires



- ▶ 48% sont des femmes,
- ▶ 9% ont moins de 25 ans,
- ▶ 23% ont 50 ans ou plus,
- ▶ 74% ont un niveau de formation ≤ au CAP,
- ▶ 20% sont sans emploi depuis 2 ans ou plus,
- ▶ 64% présentent des déficiences motrices, 10% présentent des troubles psychiques.

Devenir à l'issue de la formation*



- ▶ Taux d'insertion à l'issue de la formation : 42%
- ▶ 27% des personnes insérées ont signé un CDI
- ▶ 15% des personnes insérées ont signé un CDD.

* stagiaires sortis de formation en 2017 et ayant renseigné leur devenir à l'issue de celle-ci.

Note: les données concernent uniquement les établissements présents en Bourgogne-Franche-Comté et excluent ainsi toutes les personnes résidant dans la région mais accueillies au sein des CRP des autres régions (exemple : Mulhouse)

Les formations en alternance

Les contrats d'apprentissage

	Nombre d'apprentis en CFA	Nombre d'apprentis TH	Part des apprentis TH
Entrées en contrats d'apprentissage	20 063	225	1,1%

Source : Conseil régional – données au 01/01/2019

Les contrats de professionnalisation

	Ensemble des bénéficiaires	Bénéficiaires TH	Part des bénéficiaires TH
Entrées en contrat de professionnalisation	7 247	110	1,5%

Source : Dares, Traitement Direccte – SESE – année 2018

Note : comptage au lieu de résidence des bénéficiaires

Les contrats aidés

	Ensemble des entrées	Entrées concernant un TH	Part des bénéficiaires TH
Total entrées en CUI	2 033	369	18%
dont CAE	2 017	368	18%
dont CIE	10	ND	ND
dont emplois d'avenir	6	ND	ND

Source : Dares, Traitement Direccte – SESE, 1^{er} semestre 2019

ND : Non Diffusable

Note : comptage au lieu de résidence des bénéficiaires

Caractéristiques des bénéficiaires en situation de handicap



- ▶ 60% des entrées concernent des femmes,
- ▶ 5% des entrées concernent des jeunes de moins de 26 ans,
- ▶ 49% des entrées concernent des personnes de 50 ans ou plus.

Source : Dares, Traitement Direccte – SESE, 1^{er} semestre 2019

L'insertion par l'activité économique (IAE)

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Personnes accueillies en SIAE	10 788	1 528	2 374	1 241	822	665	1 681	1 987	490
dont TH	7%	6%	4%	10%	7%	9%	8%	6%	5%
Personnes sorties des SIAE	11 245	1 607	2 326	1 476	678	773	1 545	2 279	561
dont TH	5%	3%	3%	7%	5%	7%	6%		4%
dont emploi (durable ou non)	4 329	560	1 045	546	288	259	644	768	219
dont TH	5,4%	2,7%	3,3%	7,5%	4,9%	6,2%	6,4%	7,9%	4,1%

Source : ASP, Dares, Traitement Direccte – SESE, année 2017 - données définitives



L'accès à l'emploi

L'insertion professionnelle

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi qui possèdent une RQTH (environ 78 % des demandeurs d'emploi TH niveau national) est difficile à interpréter à partir des seules statistiques mensuelles du marché du travail : la remontée des informations sur ces reconnaissances est parfois irrégulière d'un mois à l'autre, ou d'un département à l'autre. Aussi, les données présentées ici doivent être considérées avec précaution, et les mesures d'évolution au niveau départemental sont à éviter.

Les personnes sorties des listes de Pôle emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre de personnes sorties des listes de Pôle emploi	19 327	3 586	3 923	1 692	1 244	1 620	3 671	2 386	1 205
dont TH	1515	264	258	144	122	152	325	184	65
Part des TH	8%	7%	7%	9%	10%	9%	9%	8%	5%

Source : STMT Pôle Emploi - Dares, traitement Direccte – SESE

Champ : demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C sortis au cours du trimestre considéré (flux), données brutes, 2^{ème} trimestre 2019 (moyennes)

Les principaux motifs de sorties des listes de Pôle emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Reprise d'emploi	3 872	746	817	396	247	313	698	437	217
dont TH	5%	5%	4%	5%	ND	7%	6%	4%	ND
Entrée en stage, en AFR, en APR	2 009	363	406	166	133	230	353	228	132
dont TH	15%	11%	13%	16%	20%	18%	18%	17%	14%
Maladie, congés maternité, accident du travail	1 022	185	183	101	55	85	214	144	55
dont TH	12%	11%	9%	12%	13%	12%	16%	11%	11%
Retraite	291	50	53	24	19	33	63	33	17
dont TH	18%	22%	ND	25%	ND	21%	17%	21%	ND

Source : STMT Pôle Emploi - Dares, traitement Direccte – SESE ND : Non Diffusable

Champ : demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C sortis au cours du trimestre considéré (flux), données brutes, 2^{ème} trimestre 2019 (moyennes)

Les placements réalisés par Cap emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre de contrats de travail signés	1 649	175	185	162	118	266	542	152	49
Nombre de contrats signés ≥ 3 mois	999	154	133	94	118	143	213	113	31
dont signés avec un employeur privé	68%	69%	69%	62%	59%	71%	70%	76%	61%
dont signés avec un employeur public	30%	31%	26%	37%	38%	28%	30%	21%	29%
Nombre de personnes concernées par ces contrats	1 182	159	153	116	112	147	318	137	40

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

Caractéristiques des placements réalisés dans la période



- ▶ 15% des contrats signés sont des CDI,
- ▶ 16% des contrats signés sont des CDD de 3 à 6 mois,
- ▶ 34% des contrats signés sont des CDD de plus de 6 mois,
- ▶ 43% des contrats signés sont des temps partiels.

Caractéristiques des personnes insérées durant la période



- ▶ 54% sont des femmes,
- ▶ 42% sont âgées de 50 ans ou plus,
- ▶ 17% ont un niveau de formation inférieur au CAP,
- ▶ 55% ont un handicap moteur et 7% ont un handicap psychique,
- ▶ 19% sont sans activité depuis moins de 3 mois.

Les placements réalisés par les Missions locales

	Les placements concernant des jeunes ayant une RQTH en Bourgogne-Franche-Comté
Emploi	221
Alternance	ND
Formation	120
Immersion en entreprise	273

Source : i-milo, traitement ARML BFC, données provisoires– 1er semestre 2019



La mobilisation du monde économique

Le secteur privé

Les établissements du secteur privé assujettis à l'obligation d'emploi

	Région
Nombre d'établissements assujettis à l'obligation d'emploi	3 562
Effectifs salariés dans l'ensemble des établissements assujettis	284 544
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements devaient employer*	15 228
Nombre d'établissements sous accord	337
Effectifs salariés dans les établissements sous accord	44 148
Effectifs salariés dans les établissements hors accord	240 396

Source : Agefiph-Dares, DOETH, traitements Dares - année 2015

Note : Données brutes non redressées basées sur les seules déclarations exploitables (88 % en 2015 en BFC)

Champ : établissements de 20 salariés ou plus en BFC (secteurs privé et public à caractère industriel et commercial (Epic))

* Le nombre de travailleurs handicapés que les établissements ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6 % de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure.

Les modalités de réponses à l'obligation d'emploi des établissements assujettis (hors accord)

	Région
Avec emploi direct de travailleurs handicapés	
Dont : travailleurs handicapés seulement	38,5 %
travailleurs handicapés + sous-traitance avec le secteur protégé	19,5 %
travailleurs handicapés + sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière	13,7 %
travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph	12,6 %
Sans emploi direct de travailleur handicapé	
Dont : contribution financière à l'Agefiph seulement	6,1 %
contribution financière Agefiph + sous-traitance avec le secteur protégé	9,5 %

Source : Agefiph-Dares, DOETH, traitements Dares - année 2015

Note : Données brutes non redressées basées sur les seules déclarations exploitables (88 % en 2015 en BFC)

Champ : établissements de 20 salariés ou plus en BFC (secteurs privé et public à caractère industriel et commercial (Epic))

Les salariés en situation de handicap dans les établissements assujettis

Remarque : Les salariés pris en compte sont ceux employés directement par les établissements assujettis (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition et hors stagiaires). Ces salariés sont décomptés selon trois modes différents (en personnes physiques, en unités bénéficiaires ainsi qu'en équivalent temps plein).

	Région
Etablissements assujettis y compris ceux sous accord	
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	14 926
Nombre de travailleurs handicapés employés en unités bénéficiaires *	12 319
Taux d'emploi direct en unités bénéficiaires	4,3 %
Nombre de travailleurs handicapés employés en équivalents temps plein **	11 205
Taux d'emploi direct en équivalent-temps plein	3,9 %

Source : Agefiph-Dares, DOETH, traitements Dares - année 2015

Note : Données brutes non redressées basées sur les seules déclarations exploitables (88 % en 2015 en BFC)

Champ : établissements de 20 salariés ou plus en BFC (secteurs privé et public à caractère industriel et commercial (Epic))

* Chaque travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire dès lors que son temps de travail est au moins égal à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance.

** Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

Le secteur public

Les employeurs publics assujettis à l'obligation d'emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Employeurs publics assujettis	510	77	67	57	55	36	115	79	24
dont fonction publique territoriale	329	47	41	45	34	30	66	45	21
dont fonction publique hospitalière	148	17	17	10	16	ND	47	33	ND
dont fonction publique d'Etat	33	Déclinaison départementale non diffusable							

Source : FIPHFP, DOETH au 01-01-2017 - Traitement EMFOR BFC

ND : Non diffusable

Les modalités de réponses à l'obligation d'emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90	
Emploi direct de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)	Uniquement emploi	28%	22%	13%	26%	36%	36%	28%	41%	21%
	Emploi + dépenses	37%	38%	58%	23%	31%	42%	37%	27%	54%
	Emploi + contribution	9%	9%	6%	9%	5%	11%	11%	14%	0%
	Emploi + dépenses + contribution	17%	26%	15%	28%	18%	ND	16%	13%	13%
Pas d'emploi de BOE	Dépenses + contribution	5%	4%	7%	5%	ND	ND	4%	ND	ND
	Contribution uniquement	4%	ND	0%	9%	7%	0%	4%	4%	ND
Taux emploi légal*	5,91%	6,62%	6,16%	7,25%	6,48%	6,23%	9,27%	6,27%	6,29%	
Taux emploi direct**	5,44%	6,12%	5,73%	6,74%	6,06%	5,98%	7,60%	5,75%	5,88%	

Source : FIPHFP, DOETH au 01-01-2017 - Traitement EMFOR BFC

ND : Non diffusable

*Taux d'emploi légal = (Nombre de bénéficiaires + Equivalents bénéficiaires) / Effectif ETR.

** Taux d'emploi direct = Nombre de bénéficiaires / Effectif ETR.

Les agents en situation de handicap

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Agents en situation de handicap	6 877	1 381	1 617	599	552	412	1 167	729	420

Source : FIPHFP, DOETH au 01-01-2017 - Traitement EMFOR BFC

ND : Non diffusable

Caractéristiques des agents en situation de handicap en Bourgogne-Franche-Comté



- ▶ 67% sont des femmes,
- ▶ 70% sont titulaires de la catégorie C,
- ▶ 56% sont âgés de 41 à 55 ans,
- ▶ 30% sont âgés de plus de 55 ans,
- ▶ 61% sont des agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par le CDAPH.



La mobilisation du monde économique

Le secteur adapté et protégé

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise du milieu ordinaire qui emploie entre 55% et 100% de travailleurs handicapés auxquels est proposé un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences ainsi que leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

Un établissements et service d'aide par le travail (ESAT) est une structure qui offre aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif leur permettant d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée. ¹

1. Service-public.fr

Les entreprises adaptées (EA) en Bourgogne-Franche-Comté

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre d'établissements	26	7	5	1	3	3	3	3	1
Nombre d'aides aux postes	1 307	379	282	35	83	242	90	82	113

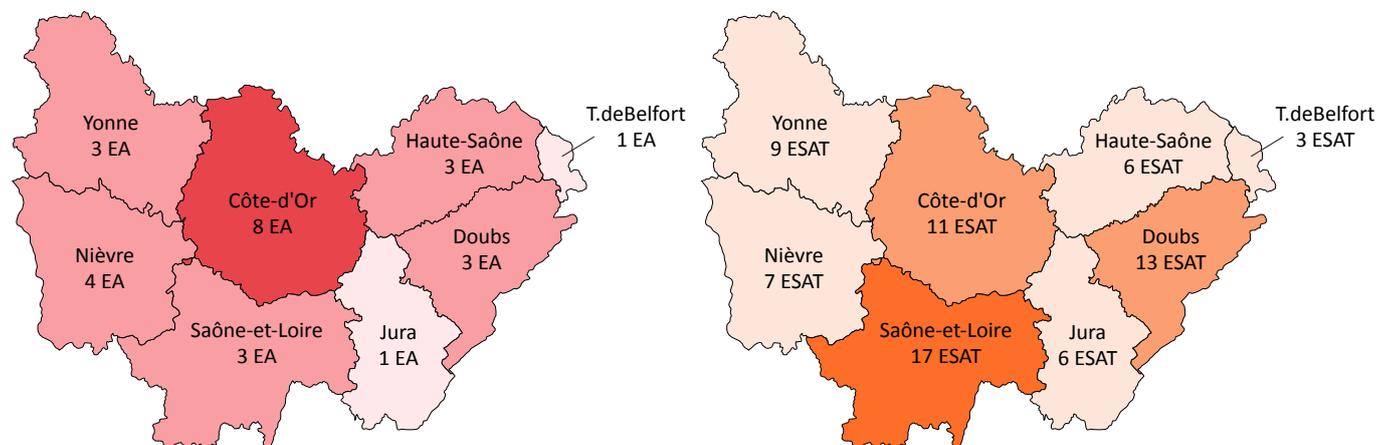
Source : Direccte Bourgogne-Franche-Comté – données au 1^{er} juillet 2019

Les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) en Bourgogne-Franche-Comté

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre d'établissements	72	11	13	6	7	6	17	9	3
Nombre de places	5 777	1 036	1 128	592	458	514	1 048	656	345

Source : ARS – données au 31 décembre 2018

Les EA et ESAT en Bourgogne Franche-Comté





La mobilisation du monde économique

L'accompagnement des employeurs

Les employeurs accompagnés par Cap emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Employeurs clients	3 649	466	429	385	624	224	1 092	329	100
dont employeurs nouveaux	418	46	52	70	23	38	117	55	17
dont employeurs publics	678	81	60	80	131	62	178	65	21
dont visités durant la période	744	106	170	104	74	119	92	54	25

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

Caractéristiques des employeurs clients Cap emploi



- ▶ 51% ont moins de 20 salariés / agents,
- ▶ 49% ont au moins 20 salariés / agents,
- ▶ 13% exercent dans le domaine de l'industrie,
- ▶ 80% exercent dans le domaine tertiaire.

Prestations Cap emploi mobilisées par les employeurs

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Information et mobilisation sur l'emploi des personnes handicapées	1 335	163	188	88	462	140	147	97	50
Appui au recrutement de personnes handicapées	2 873	312	328	315	415	154	1055	226	68
Suivi du salarié en emploi	515	117	86	35	93	3	89	84	8

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

Les offres recueillies par Cap emploi

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre d'offres recueillies	296	68	72	53	3	19	33	30	18
dont offres relevant du secteur public	70	9	18	18	ND	7	8	ND	5
Dont offres émanant d'employeurs de plus de 20 salariés / agents et plus	128	51	21	18	ND	6	15	12	ND

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

ND : Non diffusable



Le maintien dans l'emploi

La sinistralité

Les arrêts maladie de 60 jours ou plus

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Les arrêts maladie de 60 jours ou plus	20 726	3 566	3 579	2 137	1 203	1 939	4 625	2 555	1 122

Source : Carsat Bourgogne-Franche-Comté – 1^{er} semestre 2019

Champs : nombre de signalements arrêts de travail 60 jours et plus transmis au service social CARSAT au premier semestre 2019. (G6 REG)

Les accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Ensemble des accidents du travail (AT)¹	20 790	4 854	3 832	1 854	1 289	1 501	4 110	2 478	872
dont AT avec arrêt > 90 jours	1 967	435	321	185	132	142	416	245	91
Ensemble des maladies professionnelles (MP)	1 961	358	240	198	89	127	565	312	72
dont MP avec arrêt > 90 jours	664	127	80	67	27	40	192	115	16
Ensemble des accidents de trajet (Atj)	3 615	919	772	250	214	215	608	423	214
dont accidents de trajet avec arrêt > 90 jours	213	41	54	20	11	16	35	25	11
Sinistres AT + MP + Atj avec arrêt > 90 jours	2 844	603	455	272	170	198	643	385	118

Source : Carsat Bourgogne-Franche-Comté – 1^{er} semestre 2019 - données provisoires

¹ : accidents du travail reconnus en 2019 antérieurs au 30 juin



Le maintien dans l'emploi

Les prises en charge

Prises en charge par la Carsat

Mesures mobilisées par le service social Carsat

	Région
Bilan individuel de compétences	402
Formation qualifiante	42
CRPE	6
essais encadrés	79
Aménagement poste	81
Préorientation	48

Source : Carsat Bourgogne-Franche-Comté – 1^{er} semestre 2019



Prise en charge par les Cap emploi

	Région	21	25/90	39	58	70	71	89
Nombre de dossiers éligibles ouverts sur la période	473	70	113	60	26	29	113	62

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019

Caractéristiques des personnes et employeurs accompagnés par Cap emploi en Bourgogne-Franche-Comté



- ▶ 45% sont âgées de 50 ans ou plus,
- ▶ 54% sont des employés qualifiés,
- ▶ 15% sont des ouvriers qualifiés,
- ▶ 61% présentent une déficience motrice,
- ▶ 14% présentent une déficience auditive ou visuelle,
- ▶ 18% présentent une maladie invalidante,
- ▶ 42% ont pour origines des troubles une maladie autre que professionnelle.



- ▶ 31% des employeurs comptent moins de 20 salariés / agents,
- ▶ 69% des employeurs comptent 20 salariés / agents ou plus,
- ▶ 27% des employeurs exercent dans le domaine de l'industrie,
- ▶ 59% des employeurs exercent dans le secteur tertiaire.



Le maintien dans l'emploi

Les résultats de l'accompagnement

Critères de fin de prise en charge sur les dossiers clos du Service social Carsat

	Bourgogne-Franche-Comté
Chômage	
Chômage (licenciement pour inaptitude)	318
Chômage (fin de contrat / mission)	52
Maintien	
Dont maintien même poste	376
Dont maintien autre poste	84
Reprise d'activité autre entreprise	
Dont reprise d'activité en CDI	27
Dont reprise d'activité en CDD	12
Dont reprise d'activité en intérim	9
Orientation partenaires chargés d'insertion	114
Formation professionnelle qualifiante de droit commun	41
Fin d'intervention cellule PDP	
Par l'assuré	80
Aggravation santé (AT MP, maladie)	159
Incapacité (AT / MP)	ND
Invalidité	137
Retraite	28
Décès	ND
Création d'entreprise	8

Source : Carsat Bourgogne-Franche-Comté – 1^{er} semestre 2019 ND : Non diffusable

Parcours d'accompagnements Cap emploi clos

	Région	21	25/90	39	58	70	71	89
Nombre de parcours clos sur la période	433	82	94	64	32	37	67	57
Nombre de maintiens réussis sur la période	369	77	81	40	31	36	61	43
dont maintien même poste	344	70	77	35	31	34	60	37
dont maintien autre poste	24	6	ND	5	ND	ND	ND	6

Source : Agefiph – données du 01/01/2019 au 30/06/2019 ND : Non diffusable

Les licenciements pour inaptitude

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre d'inscriptions à Pôle emploi à l'issue d'un licenciement pour inaptitude	1 667	308	258	157	104	196	377	207	60

Source : Pôle Emploi - SISP / STMT – 1er semestre 2019

Caractéristiques des personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi à l'issue d'un licenciement pour inaptitude en Bourgogne-Franche-Comté



- ▶ 55% sont des femmes,
- ▶ 46% sont âgées de 50 ans ou plus,
- ▶ 31% sont des employés qualifiés,
- ▶ 18% ont une RQTH,
- ▶ 76% ne sont pas assujetties à l'obligation d'emploi,
- ▶ 60% exercent dans le domaine tertiaire.



Une démarche partenariale

Ce document a été élaboré dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés par le Service Études Statistiques Évaluation de la Direccte Bourgogne Franche-Comté avec l'appui de la coordination du PRITH en collaboration avec de nombreux partenaires locaux en tant que source d'informations statistiques : la Direccte, l'Agefiph, le Fiphfp, les MDPH, l'Éducation nationale, Chéops, les Missions locales, Pôle emploi, le Conseil régional, la Dares, l'Adapt, la Dress, Handi-pacte, la Carsat, les SST, la MSA, le RSI, la Fagerh, Emfor, l'ARS, UNEA.

Pour plus d'information, consultez notre site internet

www.prith-bfc.fr



ANSA CRDI Practhis

Coordination du PRITH Bourgogne-Franche-Comté
prith-bfc@handiplace.org - 04 75 78 34 57